

la Médecine, mais bon Citoyen & bon Poète, disoit aussi avec une extrême précision :

Vince astus animi, nec te immoderata cupido,
Tristitieſve, metufve agitent, aut noxia ſapè
Gaudia, & infirmam turbant quæ plurima mentem.
Ibid.

Des ſoins qu'exige l'enfant dans le ſein de ſa mère, l'Auteur paſſe à ceux qu'on lui doit après ſa naiſſance. La méthode ordinaire d'emmaillo-ter eſt pernicieuſe. Mr. Des-Eſſarts en interdit l'uſage ; du moins ne le permet-il qu'en le réduiſant à quelques jours ; plutôt pour aſſurer que pour gêner la ſituation de l'enfant. Il proſcrit la plupart de ces langes dont on le garotte ; il borne tout cet attirail à tout ce qui eſt néceſſaire pour envelopper le corps, & pour le garantir des injures de l'air, ſans lui laiſſer aucune entrave qui puiſſe incommoder, contraindre ou captiver ſes membres. Selon l'Auteur, la force réelle de l'enfant *dépend de ſon accroiſſement dans toutes ſes parties* : toute ligature s'oppoſe à cette fin, gêne la circulation dans les membres qu'elle comprime, & par-là produit des difformités, des infirmités, &c.

Le lait eſt la meilleure nourriture qu'on puiſſe donner à un enfant ; & le lait de ſa mère eſt préférable à tout autre. Ici l'Auteur réclame contre l'indolence & le luxe qui ont fait imaginer de confier les enfans à des Nourriſſes étrangères. La nature ne manque guères de ſ'en venger par les maux dont cette pratique eſt la ſource ou l'occaſion ; la mère & l'enfant perdent ſouvent la ſanté, & quelquefois la vie, parce qu'on ceſſe de